



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Nombre de conseillers :

En exercice: 14
Présents : 10
Votants : 10 + 4
Absents : -excusés : 4
Procurations : 4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023_05_05-018

Objet : ajout d'un point à l'ordre du jour

L'an deux mille VINGT TROIS, le 5 mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 27 avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame BRETON Dorothée, Maire.

Présents : Mme BRETON Dorothée, Maire, Mme BITARD Céline, Mme MATHIEU Julie, Adjoints, M MAMERT Jean-Michel, M BOUDOT Vincent, M. VILAIN Paul, M. PIARDET René, Mme PIARDET Corinne, M. LAGARDE Dominique, M. DELAIRE Claude, Conseillers Municipaux.

Absent :

Absents excusés : M. BRINGART Christophe, Mme FORESTIER Nathalie, M. GATINEL Didier, Mme BOUCHE Coralie

Exclus :

Procurations : M. BRIGART Christophe à Mme MATHIEU Julie, Mme FORESTIER Nathalie à M. MAMERT Jean-Michel, Mme BOUCHE Coralie à Mme BITARD Céline, M. GATINEL Didier à M. LAGARDE Dominique

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Julie

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Madame le Maire explique qu'elle souhaite ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Il convient à la commune d'approuver par le conseil municipal les nouveaux statuts du syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de l'Est Libournais dont la commune est adhérente. Ces nouveaux statuts ont été modifiés en assemblée générale le 03/04/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'ajout à l'ordre du jour du point ci-dessus.

Fait à Lussac,
le 05/05/2023
Le Maire,
Dorothée BRETON